

Centre Communal
D'Action Sociale

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 11 mars,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Madame Claire VINCENT
BEAUFRERE, Vice-présidente.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 26 février 2025.**

Présents : Mme Claire VINCENT BEAUFRERE, Mme Ericka CLAIN,
Mme Celyne GRATESSOLE, Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme
Colette BOUTEILLE, Mr Maurice MANET, Mr Joël SANCHEZ

Absents excusés : Mme Audrey BERTHEAS, Mr Jean-Paul FAUVET

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	7
Votants	7

Objet : Délibération :2025-07
**Subvention aux associations-
exercice 2025**

Madame la Vice-présidente expose :

- Que le contexte économique et social est particulièrement contraint, il convient d'être particulièrement attentif afin de ne pas pénaliser davantage les associations et leur trésorerie ;
- Que toutes les associations n'ont peut-être pas constitué et déposé leur dossier complet de demande de subvention

Par suite, Madame la Vice-présidente invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations et, le cas échéant, à bien vouloir voter les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2025, sous réserve pour certaines de production des documents et/ou justificatifs demandés (dont le CER signé), comme suit :

Liste des associations	BP 2024	CA 2024	CCAS BP 2025	Date signature charte engagement républicain	Commentaires
Association « Le Petit Potager »	250 €	250 €	250 €	21/11/2024	
Sur les chemins du Kenya	50 €	50 €			pas de demande
Pour un sourire d'enfant	- €	- €			pas de demande
Les Pas Sages	250 €	250 €	250 €	26/11/2024	
C.S.F. L'Horme (ex. APF)	300 €	300 €			pas de demande
FNATH (Accidentés de la vie)	150 €	150 €	150 €	25/10/2024	pas de relevés banc,
Les enfants du Togo	- €	- €			pas de demande
Comité l'Hormois d'aide aux Lépreux	Loyer annuel = 1200 € (sur présentation de justificatif) /	1 200 €	Loyer annuel = 1243 € (sur présentation de justificatif) /	15/01/2025	
	Fluides 1600€ maximum (sur présentation de justificatifs)	1 600 €	Fluides 1700€ maximum (sur présentation de justificatifs)		
Aides soutien et partage	500 €	500 €	300 €	à fournir pour versement subvention	PAS DE CONTRAT REP
ADMR	0 €	- €			
Resto du Cœur Loire	- €				seulement un courrier = dossier incomplet
TOTAUX	4 300,00 €	4 300,00 €	3 893,00 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20250311-2025-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025
Publication : 21/03/2025

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur l'attribution et le versement des subventions aux associations, sous réserve de la production des documents et/ou justificatifs demandés, conformément au tableau qui précède, et bien vouloir voter lesdites subventions aux associations, au titre de l'exercice 2025.

L'HORME, le 11 mars 2025
La Vice-présidente,
C.VINCENT BEAUFRERE

